



Lignes directrices pour la promotion du Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick

Mises à jour en mars 2019

Les listes ci-dessous sont utilisées comme lignes directrices pour la promotion. Veuillez indiquer dans votre demande comment vous prévoyez faire la promotion du Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick. Dans votre rapport final, veuillez inclure des photos comme preuve de promotion.

Les demandes de financement futures pourraient ne pas être considérées s'il y a des lacunes dans la promotion du FFFNB et de la plaque d'immatriculation de « Conservation ».

Afin de vous aider, nous pouvons vous fournir :

- De petites et grandes décalques pour l'affichage
- Des copies électroniques de notre logo
- Des crayons
- Des autocollants
- Des bulletins d'information
- Des cartes postales des plaques d'immatriculation de « Conservation »
- Des bannières rétractables du FFFNB (pour des soupers, des expositions, des AGA, etc.)

D'autres possibilités de promotion pourraient comprendre (sans s'y limiter) :

- Le site Web de votre organisation
- Les médias sociaux
- YouTube
- Les médias locaux (articles de journaux, entrevues à la radio, annonces à la radio, etc.)
- Votre bulletin
- Des présentations
- Un lien vers le site Web du FFFNB
- Des rapports de recherche

- Des publications (promotion de votre projet dans des brochures, des formulaires d'inscription, etc.)
- Les assemblées générales annuelles